



Demande d'affiliation aux Conventions Cantonales d'Adhésion (CCA) pour TarMed Conventions avec santésuisse et avec HSK

Procédure et finance d'adhésion

Nous vous informons de la procédure à suivre afin de vous affilier aux conventions nommées ci-dessus :

1. Nous vous prions de nous retourner le « Formulaire pour adhésion aux conventions tarifaires cantonales (médecins indépendants) » dûment complété et signé.
2. Pour les membres et les candidats à MFÄF, veuillez également remplir le formulaire d'adhésion à la « convention-cadre TARMED » pour les membres et nous le retourner.
3. Pour les non-membres de MFÄF (et non-membre d'une autre société cantonale de médecine), veuillez également remplir les formulaires d'adhésion à la « convention-cadre TARMED LAMal et LAA pour les non-membres » et nous les retourner.
4. MFÄF se charge de transmettre le formulaire à la FMH.
5. Finance :

Adhésion convention santésuisse :	CHF 300.-
Adhésion convention HSK :	CHF 300.-
Total :	<u>CHF 600.-</u>

à verser sur le compte de MFÄF à la Banque cantonale de Fribourg :

IBAN : CH23 0076 8300 1581 8530 9

Ces taxes sont à payer par les non-membres de MFÄF et les candidats à MFÄF.

Les membres de MFÄF ou d'une autre société cantonale (sur présentation d'une attestation) ne paient pas cette finance d'adhésion.

6. Dès réception de votre versement (pour les non-membres et les candidats) et de l'attestation de la FMH de votre adhésion à la Convention Cadre Tarmed, nous vous enverrons l'attestation de MFÄF que vous devrez envoyer à SASIS SA.
7. **Cette attestation sera valable pour l'année 2022.**
8. Pour les années suivantes, les non-membres de MFÄF (ou non-membre d'une autre société cantonale) devront s'acquitter d'une contribution annuelle aux frais généraux pour le renouvellement de l'adhésion aux conventions. Le montant de cette contribution annuelle est en cours de réévaluation à la hausse. L'information sera disponible en septembre 2022 pour l'année 2023.

Le secrétariat reste à votre disposition pour tout complément d'information.